



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2020

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 728^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 octobre 2020, à 9 heures

Président(e) : M. Pecsteen de Buytswerve(Belgique)

Sommaire

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.20-13038 (F) 101120 101120



* 2 0 1 3 0 3 8 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 9 h 5.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante et onzième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux représentants des nouveaux membres du Comité exécutif, à savoir le Burkina Faso, l'Islande, le Mali et Malte. Il dit que la participation de ces nouveaux membres enrichira les débats du Comité exécutif et l'aidera à dispenser des conseils judicieux et à fournir un appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

2. Il y a plus de 79,5 millions de personnes déplacées dans le monde, dont plus de 30 millions sont des enfants. Pour la seule année 2019, on estime que 11 millions de personnes ont été déplacées. Bien que les mesures de protection aient été compliquées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces personnes ont reçu une assistance de base dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés. Le Président encourage les États et les autres parties prenantes à conserver la dynamique, notamment en honorant les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, en 2019.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXXI/1)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

4. **Le Président** décrit les modalités de la prise de parole pendant le débat général et rappelle le caractère apolitique et strictement humanitaire des débats du Comité exécutif.

5. *Un court-métrage intitulé « We do not falter: UNHCR operations in the time of COVID-19 » (Nous ne faiblissons pas ; les opérations du HCR au temps de la COVID-19) est projeté.*

6. **Le Président** annonce qu'il a le plaisir de présenter M^{me} Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a joué un rôle décisif dans la conclusion d'un partenariat porteur de changements entre l'UNICEF et le HCR, visant à s'assurer que les enfants réfugiés ont leur part de chance dans la vie.

7. **M^{me} Fore** (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), s'exprimant par liaison vidéo, dit que peu de personnes sont aussi enrichissantes que les personnes en situation de déplacement, qui conservent force et espoir, malgré tout ce qu'elles ont enduré. Lors d'une visite au Liban avec le Haut-Commissaire, en 2018, M^{me} Fore a rencontré de nombreux jeunes gens en déplacement qui étaient des personnes remarquables, et dont les espoirs et les rêves étaient restés intacts malgré la violence, la pauvreté et les deuils qu'ils avaient subis. Des millions d'enfants réfugiés dans le monde sont privés du droit de se développer et de s'épanouir. Un tiers des enfants réfugiés ne sont pas scolarisés. Dans la plupart des zones d'installation des réfugiés, moins de la moitié des foyers disposent de toilettes et chaque robinet est utilisé par plus de 350 personnes. La pandémie de COVID-19 s'ajoute aux difficultés existantes, car elle menace non seulement la santé et la survie des réfugiés, mais aussi leur protection, leur éducation et leur sécurité économique. Il n'a jamais été aussi important pour l'UNICEF et le HCR d'unir leurs forces. Les deux organisations travaillent de concert pour fournir des produits de première nécessité et des services essentiels, pour soutenir l'enseignement en ligne et pour renforcer les capacités des administrations à tous les niveaux. Elles mettent à profit leurs compétences et les relations bien établies qu'elles ont avec les gouvernements pour s'assurer que les enfants réfugiés sont traités comme les autres.

8. Au Forum mondial sur les réfugiés, les deux organisations se sont engagées à doubler d'efforts. Elles ont élaboré un plan d'action commun afin d'aider les pays à respecter l'engagement qu'ils ont pris de ne laisser personne de côté. Ce plan sera d'abord mis en œuvre dans un groupe de 11 pays, avant d'être évalué, peaufiné et appliqué à plus grande échelle. Ce processus donne l'occasion aux organisations de partager leurs procédures et leurs ressources pour améliorer la souplesse du système des Nations Unies et son efficacité au regard des coûts. Les deux organisations doivent également entrer en contact avec d'autres parties prenantes, comme les entreprises et les organisations de la

société civile, qui sont une source d'idées et d'innovations, ainsi que de financement. Ensemble, elles veillent à ce que le monde reste attentif aux besoins des réfugiés, pendant la pandémie et dans le long terme.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

9. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), rappelant le soutien sans précédent apporté aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil par les gouvernements, les organismes de développement, le secteur privé et la société civile lors du Forum mondial sur les réfugiés, dit que cette solidarité est plus que jamais nécessaire, car la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences dramatiques sur les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides. La soixante et onzième session du Comité exécutif est une bonne occasion d'examiner le travail du HCR à travers le prisme de l'épidémie. Bien que le Haut-Commissariat soit habitué aux situations d'urgence, la lutte contre la COVID-19 a été un défi sans précédent en raison de l'ampleur de la crise et des restrictions imposées aux déplacements. Néanmoins, l'organisation a tenu bon et a accompli sa mission ; elle a notamment renforcé les interventions en matière de santé, d'eau et d'assainissement, soutenu l'éducation des réfugiés et mis en place des zones d'hébergement moins denses. Le HCR est également parvenu à éviter des flambées épidémiques majeures dans les grands centres de réfugiés, mais il ne peut pas baisser la garde.

10. Par ailleurs, la pandémie n'a pas arrêté les guerres : les conflits, les violations des droits de l'homme et les crises politiques ont porté à près de 80 millions le nombre de personnes déplacées de force. L'une des situations les plus préoccupantes est celle de la région centrale du Sahel, où plus de 600 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer pour la seule année 2019. Il est important de réaffirmer l'urgence des interventions au Sahel. Il faut également soutenir les États touchés, grâce à des réformes de la gouvernance, à des investissements et à l'action humanitaire. Le HCR et d'autres organisations ont considérablement étendu leur intervention, mais ils ont besoin d'un soutien financier. La prochaine conférence d'annonce de contributions permettra aux donateurs de faire la preuve de leur engagement avant qu'il ne soit trop tard. L'escalade des tensions et des opérations militaires entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est une autre source de préoccupations ; M. Grandi s'associe au Secrétaire général et à d'autres personnalités pour réclamer la reprise du dialogue afin d'éviter de nouveaux déplacements. Les affrontements entre des groupes armés non étatiques et les forces gouvernementales au Mozambique ont poussé quelque 300 000 personnes hors de leur foyer, et le conflit au Yémen a déplacé plus de 140 000 personnes pour la seule année 2020.

11. Dans le monde entier, les gouvernements ont pris des mesures sévères pour arrêter la propagation de la COVID-19. Le Haut-Commissaire demande aux États de veiller à ce que toutes les restrictions soient temporaires, non discriminatoires et conformes à leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. La fermeture des frontières ne doit pas être opposée au principe de non-refoulement. Le HCR peut aider les États à trouver des solutions concrètes pour gérer leurs frontières tout en respectant leurs obligations légales. Plus de 110 États ont trouvé le moyen de préserver leur système d'asile tout en prenant les précautions sanitaires nécessaires. Le HCR a également travaillé avec les États pour assurer la protection des réfugiés en cas d'afflux important ; en Ouganda, par exemple, des mesures ont été prises pour que les nouveaux arrivants puissent être soumis à une période d'isolement avant d'être admis dans les camps de réfugiés.

12. Bien que les déplacements humains touchent principalement des pays ayant des ressources limitées, certains réfugiés ont continué de se déplacer vers le monde du Nord, empruntant souvent des itinéraires dangereux qui les exposent aux trafiquants et aux gangs criminels. Fermer la porte n'est pas une solution. Les réactions xénophobes ne devraient pas pouvoir dicter les réponses à des difficultés complexes mais pas insurmontables. Certains des pays les plus riches du monde envisagent d'externaliser l'asile hors de leurs frontières d'une manière qui violerait le droit international, mettrait des vies en danger et constituerait un précédent dangereux. Des mères et des enfants fuyant la violence des gangs dans le nord de l'Amérique centrale ont été refoulés, tandis qu'en Asie du Sud-Est plusieurs ports ont refusé à des bateaux chargés de réfugiés rohingya l'autorisation d'accoster. Quelques semaines plus tôt, en Méditerranée, un bateau transportant seulement

27 personnes avait dû attendre plus d'un mois avant de pouvoir accoster, les États n'assumant pas leurs responsabilités.

13. Les gens continueront à fuir si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de leur fuite. Dans ce contexte, M. Grandi salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne, qui constitue un moyen privilégié de définir la manière dont les responsabilités seront partagées le long de toutes les frontières extérieures de l'Union européenne, dans un esprit de solidarité et dans le respect des obligations légales. Le retour rapide et en toute sécurité des personnes dont il a été jugé qu'elles n'avaient pas besoin de protection internationale doit aussi être organisé plus efficacement, faute de quoi la confiance à l'égard de l'institution de l'asile ne cessera de s'amoinrir.

14. Le confinement imposé en réponse à la pandémie de COVID-19 a considérablement réduit les revenus des réfugiés, épuisé rapidement leurs économies limitées et accru l'insécurité alimentaire. Partout, les demandes d'aide ont augmenté. Cette situation a particulièrement touché les femmes et les filles, des informations faisant état d'une augmentation de la violence fondée sur le genre et de la violence familiale, des mariages forcés et de l'exploitation. La pauvreté a contraint des personnes à prendre d'autres décisions difficiles. Par exemple, on estime que plus de 100 000 Vénézuéliens sont retournés dans leur pays car le confinement les a privés de moyens de subsistance dans les pays d'accueil. Des ressources importantes ont été promises dans le cadre de la récente Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Ce soutien est aujourd'hui plus urgent que jamais.

15. Cependant, l'aide humanitaire ne suffit pas à elle seule pour lutter contre la pandémie de pauvreté qui découle de la crise sanitaire. Par conséquent, le HCR continue à insister sur le fait que les réfugiés et les personnes déplacées doivent être pris en compte dans les mesures qui sont mises en place dans les pays d'accueil jusqu'à ce qu'ils puissent retourner chez eux. Ces mesures ne doivent pas non plus ignorer les apatrides, et le Haut-Commissaire encourage tous ceux qui ont pris des engagements au cours du débat de haut niveau sur l'apatridie en 2019 à les respecter. Les États ont en général inclus les réfugiés dans les mesures prises sur le plan sanitaire pour faire face à la pandémie, et cela doit se poursuivre dans les prochaines phases, complexes, de la réponse de santé publique, à savoir le dépistage et la vaccination systématiques.

16. Les réfugiés doivent également pouvoir bénéficier des services sociaux, des filets de sécurité et des mesures de lutte contre l'insécurité alimentaire, qui sont essentiels pour eux-mêmes, pour leurs hôtes et pour la stabilité des régions comptant de nombreuses populations déplacées. La présence d'une importante population de réfugiés doit être dûment prise en compte lors de la mise en place, dans les pays d'accueil, de vastes plans de relance budgétaire. Les partenariats nécessaires à cette fin, notamment avec le Fonds monétaire international, ont été beaucoup renforcés au cours de l'année écoulée.

17. En réponse à la pandémie, la Banque mondiale a mis 1 milliard de dollars des États-Unis provenant du guichet des réfugiés de l'Association internationale de développement à la disposition des pays d'accueil des réfugiés, sur demande et sous forme de dons plutôt que de prêts. La Banque africaine de développement a contribué à hauteur de plus de 20 millions de dollars aux mesures prises pour faire face aux déplacements forcés dans le Sahel central. La Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale se sont engagées ensemble à verser 2 milliards de dollars pour l'aide aux réfugiés vénézuéliens et à leurs communautés d'accueil. Il s'agit là de mesures essentielles qui doivent être étendues et renforcées.

18. La pandémie a poussé les réfugiés et les personnes déplacées à prendre la décision difficile de rentrer chez eux sans attendre que le HCR encourage, voire facilite leur rapatriement, comme en Syrie où, lors d'une récente visite, le Haut-Commissaire a constaté que les conditions étaient difficiles et que la situation allait empirer pendant l'hiver. Les centres d'hébergement y sont en cours de réhabilitation, mais de très nombreux bâtiments sont détruits dans certaines zones et l'accès à l'électricité, à l'eau potable, aux services de santé ou à l'éducation est limité. La sécurité n'est toujours pas assurée dans le nord-ouest et reste fragile dans le nord-est. Il serait donc prématuré de promouvoir le rapatriement, mais certains réfugiés et déplacés syriens choisissent de rentrer chez eux ; il faut alors répondre à

leurs besoins humanitaires lorsqu'ils rentrent. Parallèlement à cela, la communauté internationale doit maintenir le cap coûte que coûte en ce qui concerne l'aide à fournir aux quelque 6 millions de réfugiés syriens et aux communautés hôtes en Turquie, au Liban, en Jordanie, en Égypte et en Iraq.

19. Les incertitudes qui règnent au plan mondial ne doivent pas entraver la recherche de solutions aux déplacements forcés. Les trois plateformes régionales mises en place au cours du Forum mondial sur les réfugiés fournissent des outils précieux à cette fin, et le HCR attend avec impatience les recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

20. M. Grandi salue l'accord de paix de Juba, qui vient d'être signé. Il juge positif que les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud soient convenus de rechercher des solutions globales pour les populations déplacées. Le HCR travaillera avec les deux États pour élaborer un plan régional ambitieux, mais réaliste. Dans l'intervalle, l'appui apporté aux deux pays a été renforcé, notamment s'agissant des mesures en faveur des personnes déplacées et des réfugiés, en partie grâce à une généreuse contribution provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence.

21. Le Haut-Commissaire encourage le Bangladesh et le Myanmar à intensifier leurs échanges, afin que les réfugiés soient informés de la situation prévalant dans leur village d'origine et aient l'assurance de pouvoir y retourner. Tout comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le HCR a renouvelé son protocole d'accord avec le Gouvernement du Myanmar pour une année supplémentaire. La mise en place de 75 des 115 projets à impact rapide dans l'État de Rakhine est en cours, mais les partenaires doivent aller plus vite. Le Haut-Commissaire se félicite de la décision du Bangladesh de faciliter l'éducation formelle des enfants réfugiés rohingya, bien que son exécution ait été retardée en raison de la pandémie. Il remercie les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui ont organisé conjointement une conférence d'annonce de contributions en faveur des réfugiés rohingya à la fin du mois d'octobre 2020.

22. La plupart des réfugiés préfèrent rentrer chez eux, mais certains ne le peuvent tout simplement pas. L'intégration dans les pays d'asile, bien qu'il s'agisse d'une solution difficile à mettre en œuvre dans de nombreux endroits, doit être poursuivie avec des ressources adéquates et des stratégies novatrices. La réinstallation dans un pays tiers reste une solution de remplacement essentielle, du moins pour les plus vulnérables, mais M. Grandi est profondément déçu par le nombre global de places de réinstallation disponibles. Moins de 64 000 réfugiés, soit moins de 0,5 % du nombre total des réfugiés dans le monde, ont été réinstallés en 2019. Les restrictions imposées aux déplacements pendant la pandémie ont en outre fortement contrarié les démarches entreprises dans ce sens. Le Haut-Commissaire remercie néanmoins certains pays d'avoir continué à ouvrir leurs portes pour les cas d'urgence, sauvant ainsi des centaines de vies. Il est particulièrement reconnaissant au Canada, plus grand pays de réinstallation en 2019 et champion des approches novatrices. Cependant, tout cela n'est pas suffisant, et M. Grandi appelle les Gouvernements à faire davantage pour aider à la réinstallation dans les cas les plus urgents. En 2019, le HCR a lancé une stratégie sur trois ans, qui a donné lieu à près de 80 engagements au Forum mondial des réfugiés.

23. L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie est l'importance d'une meilleure prévision des risques, non seulement pour ce qui est des menaces sanitaires, mais aussi s'agissant de la menace qui pèse sur tout le monde, à savoir l'urgence climatique. En 2019, le Haut-Commissaire a communiqué au Comité exécutif des informations actualisées sur l'action climatique entreprise par le HCR. Depuis lors, le Haut-Commissariat a établi une stratégie en matière d'énergie durable et lancé un défi de l'énergie propre, afin que les zones d'installation des réfugiés puissent avoir accès à une énergie abordable, fiable et propre d'ici à 2030. Les déplacements dus aux changements climatiques vont continuer à augmenter. Reste à savoir comment les prévenir, en atténuer les effets et s'y préparer. Par exemple, le HCR travaille avec 20 organisations pour anticiper de tels déplacements dans le centre du Sahel, en exploitant la puissance de l'intelligence artificielle et de l'analyse prédictive, et mener ainsi des interventions ciblées avant les déplacements.

24. En ce qui concerne la réforme du HCR entreprise en 2016, le transfert des bureaux régionaux de Genève vers les régions concernées s'est avéré utile dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. La pandémie a en effet constitué un test de résistance pour la régionalisation et la décentralisation, dont on a tiré des enseignements précieux. Le nouvel outil de gestion axée sur les résultats est l'une des principales priorités, sachant qu'il permet au HCR de mieux mesurer sa contribution à l'amélioration des conditions de vie.

25. Toutefois, les réformes ne seront pas achevées tant que l'on ne se sera pas attaqué, plus rapidement, à la simplification des processus de gestion, dans le but, par exemple, de rendre les transactions avec les partenaires non gouvernementaux plus rapides et plus souples. En outre, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le HCR s'est engagé à obtenir de meilleurs résultats, pour la planète et pour ses habitants, en adaptant plus vite ses services aux besoins. Sa direction conjointe du « Groupe des innovations institutionnelles » est l'une des contributions à cet effort collectif.

26. Malgré les problèmes rencontrés en 2020, on a observé un extraordinaire élan de solidarité chez les réfugiés et leurs hôtes et entre les deux groupes, ainsi que de la part de la société civile, des organisations religieuses, du secteur privé et des chefs religieux. On a aussi constaté un niveau de coopération rarement atteint au sein du système humanitaire. Les donateurs ont continué à contribuer généreusement aux programmes du Haut-Commissariat. Les recettes s'élevaient ainsi à 4,2 milliards de dollars des États-Unis en 2019, et le taux de couverture du budget annuel de 2020 s'élève à 52 % au moment de la session. En réponse à l'appel qu'elle a lancé pour la lutte contre la COVID-19, l'organisation a également reçu près de 460 millions de dollars, pour lesquels elle est très reconnaissante. Le Haut-Commissaire tient tout particulièrement à remercier les États-Unis d'Amérique, dont la contribution a toujours été généreuse, mais qui se sont surpassés cette fois-ci. Il remercie également la Commission européenne et l'Allemagne de leur financement extraordinaire. Le Haut-Commissaire souhaite également mentionner les donateurs qui ont fourni les contributions non affectées les plus importantes, à savoir la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni et le Comité espagnol pour le HCR, qui a été très généreux.

27. Enfin, évoquant le débat sur le racisme, la discrimination et le besoin d'une plus grande égalité, le Haut-Commissaire dit que l'assassinat de George Floyd a suscité l'indignation et a obligé les institutions et les individus à ne pas considérer la discrimination et le racisme uniquement comme un phénomène venant de l'extérieur, mais à faire leur examen de conscience. M. Grandi a ainsi lancé un processus de réflexion interne qui a provoqué des discussions parfois difficiles mais nécessaires. Un groupe consultatif mondial sur l'inclusion et la diversité sera bientôt créé, et une étude indépendante sur l'équité et l'égalité entre les races a été commandée, laquelle donnera lieu à des recommandations au cours du premier semestre de 2021.

28. Celles et ceux qui travaillent avec les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides savent que c'est le courage et la résilience de ces personnes qui suscitent le dévouement du personnel du HCR. Ainsi, alors que ce dernier est aux prises avec la pandémie, l'urgence climatique et les conflits incessants, il puise beaucoup de force dans les réfugiés. Même en cette année sombre, les réfugiés insufflent de l'espoir, et cela s'est ressenti pendant le Forum mondial sur les réfugiés de 2019. Cette force et cet espoir ont prouvé qu'en travaillant ensemble, on pouvait changer les choses.

Débat général

29. **M. Stevens** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de quatre pays candidats (Albanie, Monténégro, République de Macédoine du Nord et Serbie), de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, de l'Arménie et de la Géorgie, dit que l'Union européenne a été en première ligne de la lutte mondiale contre la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de l'approche « Team Europe », elle a constitué une enveloppe de plus de 36 milliards d'euros pour faire face à l'urgence et aux besoins humanitaires, pour renforcer les moyens dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'alimentation et pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie dans le monde. Les réfugiés, les personnes déplacées de force et les autres personnes relevant de la compétence du HCR font partie de ceux qui ressentent le

plus durement les effets de la crise et qui risquent d'être encore plus laissés pour compte. Il est prévu, dans le cadre de l'action de l'Union européenne à l'échelle mondiale, de les aider et d'aider leurs communautés d'accueil par des approches inclusives, chaque fois que cela est possible.

30. Sauver des vies, aider les personnes ayant besoin d'une protection internationale tout en assurant le rapatriement effectif de ceux qui ne peuvent y prétendre, et lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, tels sont les objectifs du nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne en septembre 2020. Sans perdre de vue la nécessité de garantir le droit fondamental de demander l'asile et de respecter l'acquis communautaire, l'Union européenne réaffirme qu'elle doit prévenir les usages abusifs de son système d'asile. Elle assume ses responsabilités sur la scène internationale, notamment par un engagement actif dans le multilatéralisme, aux côtés des institutions du système des Nations Unies, et continuera à soutenir les réfugiés, les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil en tant que principal fournisseur d'assistance humanitaire et d'aide au développement.

31. L'incendie du centre d'accueil de Moria sur l'île de Lesbos, en Grèce, nous rappelle brutalement que nous avons besoin de solutions durables et à long terme. La principale priorité a cependant été d'héberger les personnes touchées et de leur garantir sécurité et dignité. Un processus de réinstallation volontaire est également bien avancé dans le cadre du partage des responsabilités entre plusieurs États membres. La Commission européenne prépare avec les autorités grecques la construction d'un nouveau centre d'accueil et d'identification à Lesbos, et va mettre sur pied une équipe spéciale chargée de contribuer à l'amélioration durable de la situation sur les îles grecques.

32. Bien que les six derniers mois aient été assombrés par la crise du coronavirus, la communauté internationale ne doit pas oublier les réalisations passées. Le premier Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2019, a été un moment historique et, bien que la pandémie ait retardé la mise en œuvre de certains des engagements, l'importance de la solidarité et de la répartition des charges en vue d'une action mondiale efficace a été clairement démontrée.

33. L'Union européenne soutient l'initiative de réforme interne menée par le Haut-Commissaire, notamment le processus de décentralisation, l'importance croissante accordée à la promotion des approches centrées sur le développement et sur l'établissement de liens entre l'action humanitaire et le travail de développement, ainsi que les mesures visant à consulter davantage les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. Elle encourage le HCR à continuer à assurer un contrôle efficace, à faire preuve de transparence et à appliquer une approche collaborative.

34. **M. Litim** (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe remercie le HCR pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans le monde, dont le nombre va croissant, et afin d'aider les personnes déplacées frappées par les récentes inondations catastrophiques au Soudan et dans la région du Sahel.

35. Le Groupe des États d'Afrique demande au HCR de continuer à travailler avec les États et avec ses partenaires pour veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence aient accès gratuitement aux services sanitaires et sociaux de base. Il est particulièrement impératif de renforcer les capacités humanitaires des pays africains, lesquels, malgré le fardeau supplémentaire qui pèse actuellement sur leurs économies, continuent de faire preuve de solidarité envers les personnes déplacées de force, dans la tradition africaine d'hospitalité et de générosité.

36. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance du pacte mondial sur les réfugiés, mais on ne doit pas se limiter à la lutte contre la pandémie. Il est tout aussi urgent de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés en adoptant des solutions globales, durables et inclusives.

37. Le rapatriement volontaire restant la solution durable privilégiée pour les réfugiés, le Groupe est préoccupé par la baisse de 46 % du nombre de rapatriements en 2019. Il félicite néanmoins le HCR pour son engagement aux côtés des pays d'origine afin de réunir les

conditions d'un retour sûr, digne et durable, et pour avoir adopté la stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires. Il salue notamment les accords tripartites sur le rapatriement volontaire signés en 2019 avec plusieurs pays africains.

38. Malgré la volonté politique résolue des pays d'Afrique d'offrir davantage de solutions durables aux personnes déplacées de force, le niveau actuel de financement des activités du HCR en Afrique est insuffisant au regard du nombre de personnes relevant de sa compétence dans cette région. Le Groupe est très préoccupé par les graves conséquences du sous-financement en 2019 sur l'exécution des programmes de protection et d'assistance dans de nombreux pays africains et réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle assure un financement adéquat et souple des activités du HCR en Afrique. Il encourage également la communauté internationale à augmenter la part des contributions financières non affectées, afin qu'il soit possible de répondre intégralement aux besoins du budget-programme biennal 2020-2021.

39. **M. Sadiqov** (Azerbaïdjan), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que le Mouvement est très préoccupé par le nombre croissant de réfugiés et qu'il a abordé cette question lors d'un sommet à Bakou en 2019, où les chefs d'État et de gouvernement ont examiné plusieurs situations de conflit et de déplacements dans le monde.

40. Une équipe spéciale COVID-19 a été créée au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenu en mai 2020. Elle a pour mission de mettre en place une base de données recensant les besoins humanitaires et médicaux de base des États membres, notamment ceux qui sont liés à la pandémie. Cette base de données sera ensuite présentée aux pays donateurs, aux organisations humanitaires internationales et à d'autres organisations de ce type. L'aide reçue sera également consacrée à l'assistance aux plus vulnérables, c'est-à-dire principalement aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil.

41. Les réfugiés restent au centre des activités du HCR, mais le Mouvement des pays non alignés apprécie également l'engagement de l'organisation et son rôle dans la protection des personnes déplacées dans leur propre pays. Le Mouvement réaffirme que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de promouvoir des solutions durables en faveur des personnes déplacées en cas de conflit armé, y compris leur rapatriement volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, et d'assurer le respect de leurs droits fondamentaux.

42. **M. Dačić** (Serbie), s'exprimant par liaison vidéo, estime que le travail du HCR revêt une importance d'autant plus grande que la pandémie de COVID-19 a aggravé les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes déplacées. Malheureusement, le nombre de personnes déplacées de force et de migrants a augmenté.

43. Il remercie tous ceux qui ont contribué au Programme régional pour le logement, dont le but est de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées dans l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. Grâce aux efforts conjoints, 5 143 familles ont pu être logées jusqu'à présent en Serbie.

44. Outre les réfugiés de l'ex-Yougoslavie, la Serbie accueille environ 200 000 personnes déplacées originaires du Kosovo-Metohija. Vingt et un ans après leur déplacement, les conditions de leur retour durable n'ont toujours pas été réunies, ce qui donne lieu à l'une des situations de déplacement interne les plus longues en Europe. Le taux de retour de ces personnes est de 1,9 %, soit le taux le plus faible au monde. Il est grand temps que des mesures concrètes soient prises pour leur venir en aide. Les modèles et les outils mis au point dans le cadre du Programme régional pour le logement afin de répondre aux situations de réfugiés prolongées peuvent être adaptés à la situation de déplacement prolongé en Serbie. Des programmes gouvernementaux financés par des fonds publics, des dons et des fonds de préadhésion de l'Union européenne sont déjà en place pour aider les personnes déplacées.

45. **M. Gulaid** (Somalie), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que son pays est confronté à de multiples situations de crise, notamment des invasions de criquets et des sécheresses fréquentes dues aux changements climatiques, qui ont provoqué des

déplacements à grande échelle. De ce fait, le pays est toujours plongé dans l'une des crises humanitaires les plus longues au monde, malgré les progrès réalisés dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable. Le Gouvernement reste déterminé à protéger les droits des personnes déplacées et a adopté des directives et pris des mesures sur des questions telles que la répartition des terres pour les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées remplissant les critères établis, la protection sociale et la gestion des catastrophes. Il a signé la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique en novembre 2019 et a déposé les instruments de ratification en mars 2020. Il s'emploie maintenant à intégrer les dispositions de la Convention dans la législation nationale.

46. Les mesures prises pour faire face aux déplacements en Somalie et ailleurs devraient s'inscrire dans le cadre d'une approche intégrée de développement durable à long terme qui s'attaque aux causes profondes du déplacement, et non mettre l'accent, comme on le fait actuellement, sur des objectifs de protection à court terme. Le Gouvernement somalien a appliqué cette méthode dans son évaluation des causes profondes des sécheresses de 2016 et de 2017, ce qui a conduit à l'élaboration d'un cadre de résilience et de relèvement. La Somalie demande un renforcement de l'aide pour la mise en place de ce cadre, pour l'application des mesures d'adaptation aux changements climatiques et pour l'investissement dans des solutions durables.

47. **M. Lauber** (Suisse) dit que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de la protection dans les situations de crise. Le personnel du HCR, dont les déplacements étaient limités du fait de la pandémie, a adopté des solutions innovantes pour avoir accès aux plus vulnérables, consistant à accorder un rôle central aux réfugiés eux-mêmes et à leurs partenaires locaux. Ces solutions devraient continuer à être appliquées même après la pandémie. Bien que la fermeture temporaire des frontières pour arrêter cette dernière ait beaucoup freiné les activités de réinstallation des réfugiés, la Suisse, qui copréside les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation, a le plaisir d'annoncer qu'elle a repris ses activités dans ce domaine.

48. Les routes migratoires devenant de plus en plus dangereuses, la Suisse travaille en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, des États et d'autres partenaires afin d'élaborer des normes et de mettre en place des mécanismes de coopération pour recenser les personnes disparues le long de ces routes et communiquer avec leur famille. La Suisse a avancé dans la mise en œuvre de son engagement, pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, de créer à Genève un pôle sur l'éducation dans les situations d'urgence, qui favorisera le dialogue entre les universités, les institutions internationales, les États et la société civile. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'intégration des réfugiés, la Suisse aide les jeunes réfugiés à participer à l'élaboration des politiques nationales pour s'assurer que leurs besoins et leurs points de vue seront dûment pris en compte. Grâce au Conseil consultatif mondial de la jeunesse, les jeunes réfugiés ont sensibilisé les donateurs à leurs besoins pendant la pandémie.

49. **M^{me} Khamisa Wani** (Observatrice du Soudan du Sud) dit que 1,6 million de personnes ont été déplacées et que 2 millions d'autres se sont réfugiées dans les pays voisins en raison du conflit qui a débuté au Soudan du Sud en décembre 2013. Le Gouvernement s'efforce d'engager le pays dans une paix durable et s'emploie à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. Les récentes inondations, d'une ampleur sans précédent, ont également provoqué le déplacement de plus de 600 000 personnes et le pire reste à venir, car on prévoit de nouveaux déplacements, ainsi que la perte de bétail et la propagation de maladies.

50. Malgré ces difficultés, le Soudan du Sud s'emploie à respecter son engagement de trouver des solutions durables pour les réfugiés. Le pays accueille plus de 300 000 réfugiés des pays voisins, auxquels il délivre des cartes d'identité, des documents de voyage et des certificats de naissance. Les réfugiés jouissent d'une liberté de circulation totale, vivent dans des logements sûrs et ont accès gratuitement à l'enseignement primaire et secondaire. Pour encourager leur autonomie, le Gouvernement leur alloue temporairement des terres agricoles et les autorise à travailler.

51. Les progrès déjà réalisés par le Gouvernement dans la mise en œuvre du processus de paix ont permis le retour spontané de quelque 330 000 réfugiés sud-soudanais. Le Soudan du Sud, qui s'attend à de nombreux autres retours volontaires de réfugiés, a besoin du soutien du HCR et de la communauté internationale pour mettre en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés. Les organisations humanitaires ont eu accès à toutes les régions du pays, malgré les problèmes d'infrastructure.

52. Le Soudan du Sud met en œuvre la Convention relative au statut des réfugiés de manière effective et systématique et, malgré la fermeture pour une durée limitée des frontières du pays afin de freiner la propagation de la COVID-19, des points d'entrée principaux pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ont été désignés dans le cadre du plan national de lutte contre la COVID-19. M^{me} Wani remercie le HCR, les organisations humanitaires et les partenaires du Soudan du Sud de l'aide qu'ils lui apportent pour assurer la fourniture des services sans interruption, et remercie les pays voisins que sont l'Ouganda, le Kenya, le Soudan, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine pour avoir accueilli un grand nombre de citoyens sud-soudanais.

53. **M. Coveny** (Irlande), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le fait que plusieurs employés du HCR soient morts de la COVID-19 alors qu'ils travaillaient avec des familles ayant perdu leur foyer et leurs moyens de subsistance témoigne des énormes difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs humanitaires en 2020. Consciente que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR sont parmi les plus vulnérables à la pandémie, l'Irlande a versé 3 millions d'euros supplémentaires sous forme de contributions non affectées au HCR pour l'aider dans sa lutte contre la COVID-19. Le soutien financier de l'Irlande, qui est à son plus haut niveau depuis plus d'une décennie, est motivé par la confiance que le pays accorde à l'organisation.

54. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'Irlande s'est engagée à réinstaller 2 900 réfugiés au cours des quatre années suivantes. Elle réinstallera en outre 50 personnes du camp de Moria en Grèce, qui a récemment subi un incendie. Le pays s'est également engagé à mettre en place un programme national de parrainage communautaire qui regroupe des familles et des communautés irlandaises souhaitant manifester leur solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil du monde entier et participer au partage des charges et des responsabilités. Bien que la pandémie ait fait obstacle à la mise en œuvre de ce programme et du programme de réinstallation officiel de l'Irlande, M. Coveny réaffirme l'engagement de son pays en faveur de la réinstallation et salue les pays dont la générosité a permis d'accueillir un grand nombre de réfugiés malgré leurs propres problèmes de développement.

55. L'Irlande, qui assure la coprésidence du Groupe restreint pour les situations prioritaires, défend le principe qui consiste à penser à l'échelle de la planète et à agir localement. La crise mondiale actuelle de santé publique a permis de mieux comprendre le fait que personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas. En tant que membre récemment élu du Conseil de sécurité, l'Irlande concentrera ses efforts sur la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la responsabilité, qui sont d'une importance vitale pour les personnes déplacées, et adoptera une approche de principe pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements, notamment les conflits armés, l'instabilité politique et les changements climatiques, qui sont indissolublement liées. M. Coveny remercie le personnel du HCR et ajoute que les travailleurs humanitaires incarnent ce que les hommes et les femmes font de mieux.

56. **M. Gakosso** (République du Congo) dit que son Gouvernement est reconnaissant au HCR de l'aide qu'il apporte aux réfugiés ayant trouvé une protection au Congo. La pandémie de COVID-19 a mis à mal les économies du monde entier et a considérablement aggravé la situation des 43 000 réfugiés qui vivent en République du Congo. Malgré le contexte difficile, le Gouvernement s'est investi en faveur de l'assistance aux réfugiés. Il a tenu des sessions sur l'éligibilité au statut de réfugié et sur le recours à ce statut, le Parlement a adopté une loi relative au droit d'asile et au statut de réfugié, et le Conseil des ministres a adopté un décret portant création du titre de voyage conventionnel biométrique des réfugiés. Ces mesures sont conformes aux recommandations du Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu en décembre 2019 et témoignent de la volonté de la République du Congo de renforcer les mécanismes de protection des réfugiés.

57. En ce qui concerne l'apatridie, le Gouvernement de la République du Congo est fidèle à ses engagements internationaux. Il a jusqu'à présent délivré plus de 1 925 certificats de naissance à des réfugiés nés au Congo. Des décrets ont également été adoptés aux fins de la ratification de la Convention relative au statut des apatrides et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. M. Gakosso salue les mesures prises par le HCR dans la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et remercie les pays donateurs et les autres acteurs humanitaires, mais souligne que la pandémie a fait peser un fardeau financier sur l'économie fragile du pays. C'est pourquoi il sollicite l'assistance multiforme du système des Nations Unies pour les actions d'aide aux réfugiés menées par son Gouvernement.

58. **M. López Chávarri** (Pérou), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la crise humanitaire en République bolivarienne du Venezuela est la deuxième au monde par ordre de grandeur. Près d'un cinquième des 5 millions de personnes qui ont fui ce pays au cours des dernières années se sont réfugiées au Pérou. Environ la moitié d'entre elles ont demandé le statut de réfugié, ce qui fait du Pérou le pays qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'octroi du statut de réfugié de la part de ressortissants vénézuéliens dans le monde. Les capacités nationales des pays hôtes étant insuffisantes pour faire face à l'ampleur de la crise, il est essentiel que la communauté internationale fasse preuve de solidarité à leur endroit. À cet égard, il est nécessaire de veiller à ce que les ressources, y compris les fonds non remboursables, soient distribuées en temps utile et effectivement, conformément aux besoins des pays hôtes.

59. **M. Eheth** (Cameroun) dit qu'au Cameroun, les victimes de déplacements forcés, les réfugiés et les communautés d'accueil ont été touchés par la pandémie de COVID-19. Dès l'apparition du premier cas, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour limiter la propagation du virus et garantir la gratuité des soins de santé aux personnes ayant contracté la maladie, indépendamment de leur statut.

60. La pandémie a eu de graves conséquences sur l'économie mondiale dans son ensemble et sur les pays donateurs en particulier, lesquels ont considérablement réduit leurs contributions aux organisations humanitaires. Le Programme alimentaire mondial a récemment annoncé qu'en raison du manque de fonds, il réduirait l'aide alimentaire accordée à environ 200 000 réfugiés vivant dans les zones rurales du Cameroun, ce qui alourdira encore la charge du Gouvernement. Le Cameroun accueille actuellement quelque 430 000 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de la République centrafricaine, du Nigéria et de plusieurs autres pays. La majorité d'entre eux vivent dans des communautés d'accueil, alors que d'autres se trouvent dans des camps, où ils bénéficient de services d'assainissement, reçoivent une éducation et ont accès à des installations sanitaires, grâce au Gouvernement, au HCR et aux organisations humanitaires. La pression supplémentaire que la pandémie de COVID-19 exerce sur les pays hôtes a accru le besoin de solidarité et de coopération internationales, sans lesquelles il ne sera pas possible de résoudre la crise des réfugiés. Face à cette situation, le Gouvernement du Cameroun appelle la communauté internationale à fournir d'urgence des fonds supplémentaires pour soutenir les réfugiés.

61. **M. Zalkaliani** (Géorgie), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la pandémie de COVID-19 a eu un effet disproportionné sur les personnes déplacées, dont la majorité se trouvaient déjà dans une situation vulnérable. Le Gouvernement géorgien est particulièrement reconnaissant au HCR du soutien précieux qu'il a apporté aux ménages vulnérables dans les territoires occupés de Géorgie avant et après le déclenchement de la pandémie. Il travaille en étroite collaboration avec le HCR pour s'assurer que les demandes d'asile sont traitées efficacement et qu'une assistance socioéconomique est fournie aux personnes qui en ont besoin. Malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le Gouvernement fait tout son possible pour protéger les personnes déplacées de force et réduire le nombre d'apatrides résidant en Géorgie.

62. Au cours des trente dernières années, des centaines de milliers de ressortissants géorgiens ont été expulsés de force de leur foyer dans les territoires occupés par la Russie. Bien que le Gouvernement continue à favoriser leur intégration socioéconomique et à améliorer leurs conditions de vie, il ne peut étendre sa protection aux personnes vivant dans les territoires occupés et les régions adjacentes, qui sont privées de leurs droits à la liberté de circulation, à la santé et à la propriété, ainsi que du droit de recevoir un enseignement

dans leur langue maternelle. Depuis le début de la pandémie, 15 personnes sont mortes parce que les autorités d'occupation les ont empêchées d'avoir accès aux soins médicaux d'urgence. Dans ce contexte, le Gouvernement géorgien remercie le HCR de ses efforts pour répondre aux besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit.

63. **M. Radman** (Croatie), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que sous la présidence croate, l'Union européenne s'est engagée dans l'une des plus grandes manifestations de solidarité de son histoire, à savoir la mise en place du train de mesures « Team Europe » pour apporter un soutien financier aux pays partenaires dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

64. Le Gouvernement croate accorde de l'importance à une migration sûre et bien gérée et s'efforce de sauver des vies et d'aider ceux qui ont besoin d'une protection internationale. En tant qu'État membre de l'Union européenne ayant la plus longue frontière extérieure avec des États non membres, la Croatie a des difficultés à protéger son territoire de l'immigration illégale. Afin de veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, le Gouvernement a mis en place plusieurs mécanismes pour surveiller le comportement de la police des frontières croate à l'égard des migrants. En coopération avec la Commission européenne, il a également lancé un mécanisme de supervision indépendant que tous les États membres de l'Union européenne seront tenus de mettre en œuvre. Les policiers croates ont aussi reçu une formation aux droits fondamentaux des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale.

65. Le Gouvernement prend des dispositions pour recevoir 12 filles du camp de réfugiés de Moria en Grèce. Depuis le déclenchement de la pandémie, des mesures ont été prises pour prévenir la propagation du virus dans les centres d'accueil et les centres de détention de migrants. À ce jour, aucune personne hébergée dans ces centres n'a présenté de symptômes de COVID-19. Toutes les personnes ayant déposé une demande de protection internationale ont continué à bénéficier d'un suivi médical continu.

66. **M. Bainimarama** (Fidji), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la pandémie de COVID-19 a augmenté la charge financière pesant sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, déjà confrontés à la difficulté de devoir renforcer leurs infrastructures et réinstaller des communautés entières sur des terres plus hautes pour leur permettre d'échapper à la montée du niveau des mers. Malgré les difficultés, les mesures régionales sont complétées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui a alloué un financement de démarrage à un projet visant à renforcer la protection et l'autonomisation des migrants et des communautés touchés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles dans la région. Ce projet permettra aux Gouvernements de la région du Pacifique de travailler ensemble pour faire face aux défis multidimensionnels liés aux changements climatiques, aux migrations et déplacements provoqués par les catastrophes naturelles et aux réinstallations prévues dans la région.

67. Le Gouvernement des Fidji a élaboré des directives nationales détaillées sur la réinstallation et le déplacement afin de s'assurer que les personnes déplacées par des catastrophes naturelles reçoivent systématiquement une aide équitable. Il travaille également avec le Programme opérationnel pour les applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche afin de renforcer sa capacité à prévoir les effets des changements climatiques. Des enseignements ont été tirés des huit cyclones tropicaux qui ont frappé Fidji au cours des dernières années. Le Gouvernement investit dans des infrastructures résilientes et prend des mesures pour s'assurer que des mécanismes appropriés sont en place pour permettre à toutes les composantes de la société, à tous les niveaux, de surmonter les effets des catastrophes naturelles et de s'adapter aux changements climatiques.

68. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se réjouit que la question de la prévision des déplacements de population ait été évoquée et attire l'attention sur les travaux menés dans ce domaine par le HCR dans la Corne de l'Afrique, au Bangladesh et dans certaines parties du Sahel. Il est important de prendre conscience du fait que certains déplacements, internes et transfrontières, sont causés par des événements liés aux changements climatiques.

69. Afin de s'attaquer au problème de la migration d'Afrique subsaharienne vers l'Europe via l'Afrique du Nord, les pays africains devront coopérer non seulement entre eux, mais aussi avec les pays européens. Il est important de veiller à ce que les opérations de secours aux réfugiés en Afrique soient dûment financées ; à cet égard, le Haut-Commissaire souligne le rôle clef joué par le HCR dans l'organisation du financement de ces opérations durant les dernières années.

70. M. Grandi félicite les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud d'avoir intégré des solutions pour les réfugiés et les personnes déplacées dans leurs mesures de consolidation de la paix. Il remercie également la République du Congo d'avoir attiré l'attention sur le problème de l'apatridie et le Cameroun, qui a inclus les réfugiés dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Il se félicite de la ratification par la Somalie de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

71. Le Haut-Commissaire salue également la mise en place du nouveau pacte sur la migration et l'asile de la Commission européenne, qui constitue pour cette dernière l'occasion d'adopter une approche entièrement nouvelle de la question de la migration. En ce qui concerne la migration vers la Croatie, il est important de noter que la surveillance des frontières n'est pas incompatible avec la protection des réfugiés.

72. Des solutions politiques devant être trouvées aux questions non résolues relatives aux déplacements dans les Balkans occidentaux, le Haut-Commissaire encourage les parties prenantes de la région à intensifier leur dialogue. Pour sa part, le HCR continuera à œuvrer au renforcement des systèmes d'asile, à la prise en charge des populations qui se déplacent et à la fourniture d'une assistance humanitaire. Enfin, le Haut-Commissaire remercie la Suisse d'avoir accueilli la réunion dans des circonstances difficiles.

La séance est levée à midi.